

SOLOCAL GROUP

Société Anonyme

204, Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Exercice clos le 31 décembre 2017

AUDITEX
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

BEAS
195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 960

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SOLOCAL GROUP

Société Anonyme

204, Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société SoLocal Group

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du même code.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi sous la responsabilité de votre conseil. Il nous appartient d'attester de l'existence de certaines informations dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que d'attester l'exactitude et la sincérité des Informations relatives aux rémunérations et aux avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des Informations mentionnées à l'article L. 225-37-4 du code de commerce relatives à divers aspects du fonctionnement des organes d'administration et de direction de la société ainsi qu'à l'article L. 225-37-3 du code de commerce relatives aux rémunérations individuelles des mandataires sociaux et à l'article L. 225-37-5 du code de commerce relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange ;
- vérifier l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce ;

- vérifier la concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle des informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ;
- vérifier la conformité avec les documents de base dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués des Informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce.

Sur la base de nos travaux :

- nous attestons de l'existence dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce ainsi que de l'exactitude et la sincérité des informations requises par l'article L. 225-37-3 du code de commerce ;
- nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations mentionnées à l'article L. 225-37-5 du code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2018

Les Commissaires aux Comptes,

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young
Global Limited

Vincent de La Bachelerie

BEAS
Une entité du réseau Deloitte

Joël Assayah